



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



point-justice
Yvelines

LE GUIDE DE L'ACCÈS AU DROIT DES YVELINES



SOMMAIRE

QU'EST CE QUE L'ACCÈS AU DROIT ?	3
LES ACTEURS DU RÉSEAU DE L'ACCÈS AU DROIT	4
• LES PROFESSIONNELS DU DROIT	4
• LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS	4
• LES ASSOCIATIONS	5
• LES POINT-JUSTICE	9
• LE RÉSEAU FRANCE SERVICES	11

QU'EST CE QUE L'ACCÈS AU DROIT ?

L'accès au droit a pour objectif l'orientation et l'aide à l'accomplissement de démarches, la consultation juridique ainsi que l'assistance au cours de procédures non juridictionnelles. Toute personne, quel que soit son âge, sa nationalité, son niveau de vie ou le lieu où elle habite, a le droit d'être informée sur ses droits et devoirs.

C'est pourquoi il existe, sur l'ensemble du territoire national, des « point-justice » permettant d'accéder à des informations et des conseils juridiques. Le **Conseil Départemental de l'Accès au Droit** (CDAD) coordonne l'ensemble de ces structures : il est le pilote de la politique d'accès au droit du département et relève du ministère de la Justice.

Qu'est ce que la politique d'accès au droit ?

La loi du 18 décembre 1988 relative à l'accès au droit et à la résolution amiable des conflits a défini l'accès au droit comme :

- L'information générale des personnes sur leurs droits et obligations ;
- L'orientation de celles-ci vers les organismes chargés de la mise en œuvre de ces droits ;
- L'aide dans l'accomplissement de toute démarche en vue de l'exercice d'un droit ou de l'exécution d'une obligation de nature juridique ;
- L'assistance des personnes au cours des procédures non juridictionnelles ;
- La consultation en matière juridique, l'assistance à la rédaction et à la conclusion des actes juridiques.

L'accès au droit peut intervenir à tout moment d'une procédure. Si on prend l'exemple du contentieux locatif, le locataire demandeur peut être aidé avant la saisine (rédaction d'une mise en demeure), au moment de la saisine (constitution d'un dossier d'aide juridictionnelle) et au moment de la décision.

Pour toutes informations complémentaires sur le fonctionnement du Conseil Départemental de l'Accès au Droit, rendez-vous sur le site internet du CDAD.

[Visiter le site du CDAD des Yvelines](#)

Qui sont les acteurs de l'accès au droit ?

Les professionnels du droit assurent des **consultations juridiques**. Les associations, qui ne sont pas des professionnels du droit, assurent des permanences d'**orientation et d'information juridique**.

Les professionnels du droit dans le département



Avocat

L'Ordre des avocats du barreau de Versailles

Ils sont chargés de conseiller, assister ou représenter les justiciables. Pour contacter un avocat ou obtenir plus d'information, se rendre sur le site de l'Ordre du barreau de Versailles :

Site du barreau de Versailles



Commissaire de justice

Les commissaires de justice de la chambre régionale (ex-huissiers)

Ils sont chargés de l'exécution des décisions de justice et de l'établissement d'actes authentiques. Pour plus d'information, voir :

Site de la chambre régionale des commissaires de justice



Notaire

Les notaires de la chambre interdépartementale de Versailles

Ils ont pour mission de permettre le règlement à l'amiable des différends entre les parties (personnes physiques ou morales). Pour plus d'information, voir :

Site de la chambre des notaires de Versailles

Les partenaires institutionnels



Conciliateur de justice

Les conciliateurs de justice

Ils ont pour mission de permettre le règlement à l'amiable des différends entre les parties (personnes physiques ou morales). Pour plus d'information, voir :

Liste des conciliateurs du département



Délégué du Défenseur des droits

Les délégués du Défenseur des droits

Ils représentent le Défenseur des droits dans chaque département. Ils reçoivent toute personne (physique ou morale) sollicitant de l'aide pour faire valoir ses droits lorsqu'elle pense être discriminée, constate qu'un représentant de l'ordre public ou privé n'a pas respecté les règles de bonne conduite, a des difficultés dans ses relations avec un service public ou estime que les droits des enfants n'ont pas été respectés. Pour plus d'information, voir :

[Site du Défenseur des droits](#)

Les associations du réseau point-justice

Les **associations** proposent des **permanences d'orientation et d'information juridique**. Le tableau ci-dessous présente une liste non-exhaustive des associations principales qui interviennent dans les structures d'accès au droit du réseau point-justice. Pour découvrir les associations, **cliquez sur les logos** à droite et visitez leur site internet.

Les associations généralistes

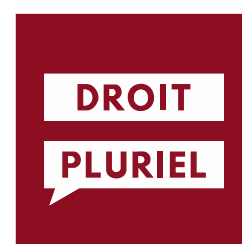
Association Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)

Information et accompagnement dans les démarches en droit de la famille, droit du travail, aide juridictionnelle, aide aux victimes d'infractions pénales, droit de la consommation...



Association Droit Pluriel

L'association Droit Pluriel informe et accompagne les personnes en situation de handicap et leurs aidants dans leurs démarches administratives et juridiques.



Association Nouvelles Voies

L'association Nouvelles voies informe, oriente et accompagne dans les démarches de la vie quotidienne. Elle assure également une activité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs.



Les associations en droit des étrangers

Association Pimms Médiation Yvelines (PMY)

Information juridique et accompagnement dans les démarches administratives et juridiques, notamment en droit des étrangers.



Association de Conseil et d'Insertion (ACI)

Orientation, information et accompagnement dans les démarches administratives et juridiques, notamment en droit des étrangers.



Les associations en droit de la famille

Association APME Médiation

Information et orientation sur la médiation en matière de droit de la famille.



Association Union Départementale des Associations Familiales des Yvelines (UDAF 78)

Accompagnement des majeurs protégés et de leurs aidants, aide à la gestion du budget, aide à l'usage des outils numériques, lutte contre l'exclusion sociale.



Les associations en droit du logement

Association Agence départementale d'information sur le logement des Yvelines (ADIL)

Information et accompagnement en matière de logement, droit locatif, expulsion, construction, vente et voisinage.



Les associations en droit du surendettement

Association Chambre régionale de surendettement social (CRÉSUS)

Information et accompagnement en matière de surendettement, aide à la gestion d'un budget, aide à l'obtention de délais de paiement, plan d'apurement de dettes.



Les associations d'accompagnement au numérique

Association Agir pour Grandir en Synergie (AGS)

Aide à l'accomplissement des démarches administratives en ligne, accompagnement sur les outils numériques.



Association Confédération Syndicale des Familles section de Sartrouville (CSF)

Information et orientation en matière de droit du logement et démarches en ligne.



À savoir : l'association **UDAF 78** propose également un accompagnement numérique.

Les associations d'aide aux victimes

Association France Victimes 78

Orientation et accompagnement des victimes d'infractions pénales.



Association Développement Ignymontain de Rencontre et d'Entraide (DIRE)

Orientation et accompagnement des victimes d'infractions pénales.



Les associations de médiation et conciliation

Association Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP)

Information et orientation en matière de médiation.
Plus d'information sur le site.



Association Centre Yvelines médiation (CYM)

Information et orientation en matière de médiation.
Plus d'information sur le site.



Association des Conciliateurs de justice auprès de la Cour d'Appel de Versailles (ACCAV)

Formation et suivi des conciliateurs du ressort de la cour d'appel de Versailles.

Les écrivains publics



**Écrivain
public**

Les écrivains publics

Ils sont des professionnels de la communication écrite entre les personnes et l'administration. Ils peuvent aider à remplir un document administratif, rédiger un courrier officiel ou une demande écrite.

Pour obtenir plus d'informations sur les dates et horaires des permanences assurées par les associations du réseau point-justice, rendez-vous sur le site internet du Conseil Départemental de l'Accès au droit des Yvelines.

[Visiter le site internet du CDAD des Yvelines](#)

Les point-justice des Yvelines

Les point-justice sont des lieux d'accueil, d'orientation et d'information sur les droits et obligations. Ils sont répartis sur l'intégralité du territoire nationale. Ils permettent d'obtenir une information juridique. Les dispositifs d'accès au droit sont **gratuits, confidentiels, ouverts à tous et non sectorisés**.



point-justice
Yvelines

Contacter un point-justice

Le numéro unique de l'accès au droit est le **30 39**.

Il permet d'entrer en contact avec le point-justice le plus proche de son domicile.

Pour les collectivités d'outre-mer et l'étranger, composez le **09 70 82 31 90**.

Les Maisons de la Justice et du Droit (MJD)

Les Maisons de la Justice et du Droit assurent une présence judiciaire de proximité et participent à la prévention de la délinquance, à l'aide aux victimes et à l'accès au droit. Elles sont sous l'autorité du tribunal judiciaire de Versailles.

Pour assurer une présence judiciaire et une information juridique gratuites de proximité, de nombreux intervenants participent à l'activité des MJD, dont notamment :

- Des juristes généralistes ou spécialisés du monde associatif,
- Des professionnels du droit,
- Des conciliateurs et des médiateurs,
- Des délégués du Défenseur des Droits,
- Des écrivains publics,
- Des délégués du procureur de la République,
- Des éducateurs de la Protection Judiciaire de la Jeunesse,
- Des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation.

Maison de la Justice et du droit du Val de Seine

79 Boulevard Victor Hugo
78130 LES MUREAUX
Téléphone : 01 34 92 73 42
Courriel : accueil.simjd@orange.fr

Maison de la Justice et du droit de Saint-Quentin-en-Yvelines (Trappes)

3 place de la mairie
78190 TRAPPES
Téléphone : 01 30 16 03 20
Courriel : maison.justice.tra@squy.fr

Les point-justice spécialisés

Plusieurs point-justice spécialisés ont été mis en place au sein du réseau. Ils sont formés à l'accueil de publics spécifiques, notamment :

- Un point-justice adossé au **service de l'accueil unique du justiciable** (SAUJ) du tribunal judiciaire de Versailles,
- Quatre **point-justice pénitentiaires**, à destination des personnes détenues, au sein des établissements du département,
- Un **point-justice dédié aux jeunes** de 13 à 29 ans, à Achères.

Les point-justice généralistes

Les point-justice du réseau proposent des permanences dans des domaines variés, avec ou sans rendez-vous. Les consultations sont **gratuites, confidentielles et ouvertes à tous**.

Le réseau du Conseil Départemental de l'Accès au Droit des Yvelines dispose des point-justice suivants :

Achères	Maurepas
Carrières-sous-Poissy	Plaisir
Chanteloup-les-Vignes	Poissy
Fontenay-le-Fleury	Rambouillet
Limay	Saint-Germain-en-Laye
Mantes-la-Jolie	Sartrouville
Mantes-la-Ville	Versailles



Pour trouver le point-justice le plus proche de chez-vous, rendez-vous sur le **site internet du Conseil Départemental de l'Accès au Droit des Yvelines**.

Visiter le site du CDAD des Yvelines

Le réseau France Services

Le dispositif France services a pour but de simplifier la relation des usagers aux services publics. Il vise à permettre à tout citoyen, quel que soit l'endroit où celui-ci réside, d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique par des personnes formées afin d'effectuer ses démarches du quotidien. Le label « France services » établi par l'Etat est encadré afin de garantir partout un même niveau d'exigence et de qualité aux citoyens.

Les structures France services ont pour mission :

- L'accueil, l'information et l'orientation du public,
- L'accompagnement des usagers à l'utilisation des services en ligne des opérateurs partenaires,
- L'accompagnement des usagers dans leurs démarches administratives,
- La mise en relation des usagers avec les opérateurs partenaires.



[Visiter le site de la préfecture des Yvelines](#)

La mairie de votre commune

De nombreuses mairies du département ont mis en place des dispositifs d'accès aux droits, en complément de ceux proposés par le CDAD des Yvelines.

Rapprochez-vous de la mairie de votre commune pour en savoir plus.



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ACCÈS AU DROIT DES YVELINES

Mai 2025